

Certificat de Spécialisation

Conduite de la Production Oléicole, Transformation et Commercialisation

Objectif de la formation

Acquérir des connaissances et des compétences techniques et professionnelles nécessaires à la conduite de la production oléicole, à la transformation des produits oléicoles et à leur commercialisation.

Conditions d'admission, public et prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum (dérogation obligatoire entre 16 et 18 ans).
- Aimer le travail physique, en extérieur, voir le contact avec le public.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV ou avoir une expérience professionnelle (en rapport avec le contenu de la formation, si expérience inférieure à 3 ans).
- Avoir un projet professionnel en oléiculture.
- Passer des tests de positionnement écrits, un entretien de motivation et de positionnement et présenter un dossier de candidature complet.
- Vaccination antitétanique à jour. Un certificat médical d'aptitude physique.

Organisation pédagogique

La formation se déroule sur 8 mois, d'octobre à mai, avec 600 heures en centre et 420 heures en entreprises.

Organisation des unités capitalisables			heures
UC1	Organiser un système de production oléicole	Organiser l'activité, analyser la situation de l'exploitation, prises de décisions nécessaires au développement et fonctionnement de l'exploitation	84
UC2	Mettre en œuvre les techniques de production	Organiser et planifier les opérations de production, conduite technique du verger, récolte, taille	250
UC3	Analyser les résultats technico-économiques de la production oléicole	Calculer les coûts de la production	70
UC4	Mettre en œuvre les techniques de transformation et de commercialisation oléicoles	Organiser et planifier les opérations de transformation et commercialisation, maîtrise des tâches administratives (déclarations et enregistrements réglementaires)	196

Les périodes en entreprise sont réparties sur l'année selon les thématiques : Récolte, Moulin, Taille, Conduite du verger, Commercialisation.

Le planning annuel de toute la formation est fourni en début de parcours.

Ressources pédagogiques

Le Lycée Les Alpilles, dont le CFPPA est centre constitutif, met à disposition des stagiaires et formateurs du CS son exploitation oléicole. L'exploitation est composée de plusieurs parcelles de vergers d'oliviers d'âge et de structure différents.

Les Travaux Pratiques sont donc dispensés sur les parcelles de l'exploitation et assurés par le chef de culture. Ainsi, les stagiaires ont la pratique minimale des gestes professionnels avant de partir en stage sur d'autres exploitations oléicoles.

L'exploitation oléicole dispose d'un point de vente, outil pédagogique ouvert au public.

Validation de la formation

Chaque capacité fait l'objet d'évaluations construites autour de situations professionnelles. Les évaluations se déroulent tout au long de la formation.

Le diplôme n'est acquis que si le stagiaire a réussi l'ensemble des évaluations.

Le bénéfice des UC (Unités Capitalisables) acquises est conservé à vie, le stagiaire peut donc représenter les UC manquantes (après inscription auprès d'un centre de formation).

La formation offre également la possibilité de ne suivre que les modules présentant un intérêt pour le projet professionnel du stagiaire.

Les stagiaires reçoivent leur plan d'évaluation (descriptif et dates) en début de parcours.

Financement de la formation et rémunération du stagiaire

Vous pouvez être orienté par la Mission locale (- de 26 ans), par Pôle Emploi, le Pôle Local pour l'Insertion et l'Emploi (RSA), Cap Emploi (TH), via une prescription de votre conseiller. (Prescription obligatoire pour le financement régional)

Les possibilités de rémunération dépendent de votre situation à l'entrée en formation et du financeur de la formation : rémunération par l'ASP, Pôle Emploi, l'employeur.

Vous aurez le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Le financement de la formation peut éventuellement être assuré par Pôle Emploi :

⇒ Vous continuez à percevoir votre allocation Pôle emploi pendant la formation.

Le financement de la formation peut être assuré par la Région : (si place disponibles)

⇒ Avec rémunération par l'ASP (agence de service et de paiement) de 310,39€ à 652,02€ (en fonction de votre âge et de votre parcours professionnel). Ou avec Rémunération Pôle emploi (différente suivant chaque cas)

Le financement de la formation peut être assuré par des fonds de formation :

⇒ La formation peut être suivie dans le cadre d'une Période ou Contrat de Professionnalisation ou d'un Congé individuel de formation. Dans ces cas, le stagiaire est salarié. C'est le fonds de formation auquel cotise l'employeur qui prend en charge la formation. (Dossier à compléter 2 à 4 mois avant la formation).

Le financement de la formation peut être assuré par des fonds propres :

⇒ Autofinancement (voir devis CFPPA).

Les débouchés après le CS

♦ Chef d'exploitation (attention, ce CS n'est pas un diplôme permettant de prétendre à la capacité professionnelle agricole) ; Salarié d'exploitation ; Confiseur ; Moulinier ; Commercial spécialisé dans les produits oléicoles ; Tailleur, cueilleur à façon ...

Contact

Au CFPPA de Saint-Rémy de Provence, par téléphone ou mail en s'adressant au formateur coordinateur ou responsable du centre sur cfppa.st-remy@educagri.fr / Tel. 04.32.62.01.61



Cette formation est cofinancée par l'Union européenne